

Réunion du 2 MAI 2017

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire MARDI 2 MAI 2017 à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES –ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : - Subvention à l'association organisatrice de la fête patronale 2017

- **PATRIMOINE COMMUNAL** :

Nettoyage des vitres, des huisseries et des tablettes de fenêtres des bâtiments communaux

- **VOIRIE - RESEAUX DIVERS** :

Balayage des rues-trottoirs et caniveaux – Curage des regards grilles et regards avaloirs – Réfection des entrées des locatifs rue de l'Aune suite à la mise en place des micro stations – Aménagement parking salle du sous-sol — Renouvellement de l'adhésion au service e-lum ®

-**INTERCOMMUNALITÉ** :

Débat des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

- **SPORTS ET JEUNESSE** :

Présentation du projet Jura Stad' Foot

- **AFFAIRES DIVERSES** : Lecture de lettres de remerciements pour l'attribution de subventions

En mairie, le 27 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

Présents : Mmes Joëlle LEPETZ. Nicole FERREIRA DE SOUZA. MM. Jean-Louis BOUCHARD. Richard AMPRINO. Eric BOUCHER. Christophe DAILLY. Christophe MARESCHAL. Georges MARY. Laurent BOUCHARD (à compter de la question n° 4). Grégory GERRIET (à compter de la question n° 6).

Absents excusés : MM. Philippe DUCREUX. Jean-Marc VOISIN. Laurent BOUCHARD (procuration à M. Jean-Louis BOUCHARD jusqu'à la question n° 3 inclus). Franck SUDEIX (procuration à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole). GERRIET Grégory (jusqu'à la question n° 5 inclus).

Secrétaire : Mme Nicole FERREIRA DE SOUZA

Rappel des différents

1/Subvention à l'association organisatrice de la fête patronale 2017

DE-01-02-05-17

Madame Nicole FERREIRA DE SOUZA, Adjoint au Maire, Responsable de la commission FÊTES ET CÉRÉMONIES, présente aux Conseillers Municipaux les modalités d'organisation de la fête patronale 2017. L'organisation de la fête patronale 2017 a été confiée au Football Club d'Abergement la Ronce.

A cet effet, elle propose qu'une subvention soit attribuée, comme les années précédentes, à cette association pour couvrir les frais de ladite organisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention à l'association organisatrice de la fête patronale 2017, à savoir au Football Club d'Abergement la Ronce d'un montant de 4 060.00 € et d'effectuer un éventuel ajustement.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 du budget primitif 2017.

2/Nettoyage des vitres, des huisseries et des tablettes de fenêtres des bâtiments communaux

DE-02-02-05-17

Le Maire indique à l'assemblée qu'il dispose d'un devis pour le nettoyage des vitres, des huisseries et des tablettes de fenêtres des bâtiments communaux et de trois devis pour le nettoyage des vitres et des huisseries des bâtiments communaux (une fois en février et la troisième semaine d'août).

En conséquence, il propose qu'un devis complet soit demandé aux deux entreprises ayant fourni un devis pour le nettoyage des vitres, des huisseries des bâtiments communaux. Il propose que le Bureau Municipal effectue le choix du prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **MANDATE**, à l'unanimité, le Bureau Municipal, pour retenir le prestataire de services chargé du nettoyage des vitres, huisseries et tablettes de fenêtres des bâtiments communaux, à raison d'un nettoyage deux fois par an.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, chapitre 011.

**3/Balayage des rues-trottoirs et caniveaux
DE-03-02-05-17**

Monsieur Georges MARY, Adjoint au Maire, Responsable de la Commission VOIRIE-RÉSEAUX DIVERS, communique deux devis ; à savoir :

1/ Balayage des rues et îlots : 6 passages par an

* SA WAWRZYNIAK Michel : 660 € TTC le passage, soit un total de 3 960.00 € TTC pour 6 passages

* BALAYAGE 39 : 759.00 € TTC la journée de 8 h qui correspond à un balayage (passage), soit 4 554.00 € TTC pour 6 passages

2/ Balayage des trottoirs : 1 passage par an

* SA WAWRZYNIAK Michel : 825.00 € TTC le passage

* BALAYAGE 39 : 759.00 € TTC la journée de 8 h

Récapitulatif pour 6 balayages de rues par an et 1 balayage de trottoirs :

* SA WAWRZYNIAK Michel : 4 785.00 € TTC

* BALAYAGE 39 : 5 313.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retenir la société WAWRZYNIAK Michel SA pour effectuer le balayage des rues 6 fois par mois par an et les trottoirs une fois par an, selon un planning déterminé par la mairie, moyennant un coût annuel de 4 785,00 € TTC.

► **PRECISE** qu'une copie des documents relatifs au traitement des produits en décharge agréée sera jointe à la facture adressée à la mairie d'ABERGEMENT LA RONCE.

► **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au budget primitif 2017, chapitre 011.

Arrivée de Laurent BOUCHARD à 18 h 43

4/Curage des regards et des avaloirs
DE-04-02-05-17

Monsieur Georges MARY, Adjoint, Responsable de la Commission VOIRIE RESEAUX DIVERS, donne lecture de trois devis relatifs au curage des avaloirs, à savoir :

- SA WAWRZYNIAK Michel pour 9.10 € TTC l'unité
- SARP CENTRE EST pour 11.04 € TTC l'unité
- SRA SAVAC pour 11.88 € TTC l'unité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **CONFIE**, à l'unanimité, les travaux de curage des regards grilles et avaloirs à la SA WAWRZYNIAK Michel, à raison de 9.10 € TTC par regard grille ou regard avaloir.

► **PRECISE** qu'une copie des documents relatifs au traitement des produits en décharge agréée sera jointe à la facture adressée à la mairie d'ABERGEMENT LA RONCE.

► **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017, chapitre 011.

5/Réfection des entrées, des locatifs, rue de l'Aune suite à la mise en place des micro-stations
DE-05-02-05-17

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint au Maire, Responsable de la Commission BÂTIMENTS, rappelle à l'assemblée que l'installation des micro-stations nécessite la remise en état des entrées des locatifs rue de l'Aune.

Il donne lecture de deux devis :

- OLIVIER TRAVAUX pour 23 042.80 € TTC
- SJE – Agence COLAS NORD-EST pour 26 908.08 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **CONFIE**, à l'unanimité, les travaux de réfection des entrées des locatifs rue de l'Aune à l'entreprise OLIVIER TRAVAUX moyennant un coût TTC de 23 042.080 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017, opération 104.

Arrivée de M. Grégory GERRIET à 18 h 45.

6/Aménagement parking salle du sous-sol

DE-06-02-05-17

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager le parking devant la salle du sous-sol par la création d'une place de stationnement PMR, l'élargissement des voies de circulation et la mise à niveau du parking permettant la mise en place de tables et chaises ou bancs sous les 3 charmilles.

Il donne lecture de deux devis :

- OLIVIER TRAVAUX pour 12 576.00 € TTC
- SJE – Agence COLAS NORD-EST pour 14 011.18 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **CONFIE**, à l'unanimité, les travaux d'aménagement du parking devant la salle du sous-sol à l'entreprise OLIVIER TRAVAUX moyennant un coût TTC de 12 576.00 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2017, opération 104.

7/ Renouvellement de l'adhésion au service e-lum ®

DE-07-02-05-17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1819 du SIDEC du 26 novembre 2016,

Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité,

Le Maire **expose** :

- que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre des moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Éclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ». Ce service technique, baptisé e-lum ® fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la collectivité et le SIDEC

- Que la contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 18 € par an et par point lumineux pour l'année 2017 et sera revue chaque début d'année civile.

- Que ce coût forfaitaire au point lumineux sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la commune, avec un seuil bas fixé à 16.56 € par point suivant la formule suivante :

Adhésion (année n) = 18 x (1-0.08 x ((empreinte nocturne (année n-1)-10)/10)).

- Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Précise que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'éclairage ni les interventions sur d'autres éclairages extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

Propose l'adhésion à la charte « Éclairons juste le Jura » et au service e-lum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité à la Charte « Éclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC.

► **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au service e-lum® proposé par le SIDEC.

► **SOLLICITE** les prestations associées au service e-lum®.

► **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle.

► **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2017.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service e-lum ®

8/ Débat des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

DE-08-02-05-17

Le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 15 décembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour

l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont tous été destinataires du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et qu'ils ont tous pu examiner le document qui se résume comme suit:

Ambition 1 : Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie

ORIENTATION 1.1. METTRE A PROFIT LE BON NIVEAU DE DESSERTE ET D'EQUIPEMENTS/SERVICES DU BASSIN DE VIE

ORIENTATION 1.2. FAIRE RAYONNER LA QUALITE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1.3. BOOSTER LES DYNAMIQUES ET FILIERES ECONOMIQUES HISTORIQUES ET EMERGENTES

Ambition 2 : Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire

ORIENTATION 2.1. ARMATURE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 2.2. MOBILITE ET USAGES

ORIENTATION 2.3. LES EQUILIBRES RESIDENTIELS DU GRAND DOLE

Ambition 3 : Faire du bien-vivre un vecteur de développement

ORIENTATION 3.1. VALORISER LES RESSOURCES ET LES SAVOIRS FAIRES AU SERVICE D'UNE ECONOMIE POSITIVE

ORIENTATION 3.2. METTRE EN SCENE UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER POSITIF

ORIENTATION 3.3. UN TERRITOIRE AUX ENERGIES POSITIVES

Après cet exposé, le Maire déclare le débat ouvert.

Aucune observation n'a été faite sur les orientations générales du PADD.

Le Conseil Municipal

► **A DÉBATTU** des orientations générales du PADD et **NE FORMULE PAS D'OBSERVATIONS PARTICULIERES** (par 10 VOIX POUR

et UNE ABSTENTION (Mme LEPETZ Joëlle) sur les orientations du PADD du PLUI.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

La délibération sera transmise à M. le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

9/ Présentation du projet Jura Stad'Foot DE-09-02-05-17

Monsieur BOUCHER Eric, Adjoint au Maire, Responsable de la Commission SPORT ET LOISIRS, présente le projet de fusion entre les trois clubs de football de SAINT AUBIN, ABERGEMENT LA RONCE et DAMPARIS.

Il rappelle que tous les Membres du Conseil Municipal ont été destinataires du document explicitant le projet de fusion

Ce projet a pour but de :

- créer un club unique sous forme d'association loi 1901
- regrouper tous les licenciés des trois clubs au sein d'une même structure

Il devra être validé à l'issue des assemblées générales des 3 clubs et également par la Ligue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **PREND ACTE** du projet de fusion entre les clubs de football : AS SAINT AUBIN, FC ABERGEMENT LA RONCE et FC DAMPARIS.

10/Affaires diverses

. Lecture de lettres de remerciements pour subventions accordées :

Comité Départemental du Jura – ligue contre le cancer – et l'Association Les Amis du Colibri

La séance est levée à 19 h 05



Le Maire,

Jean-Louis BOUCHARD